

Echanges linguistiques avec l'Allemagne

Dans le but de donner la possibilité aux élèves d'améliorer leurs connaissances linguistiques en allemand, de mieux connaître la réalité culturelle, politique et économique d'une autre région linguistique, d'un autre pays, les écoles de commerce du Jura offrent des échanges / contacts avec un gymnase allemand.

A) Types d'échanges

Une convention permettant deux types d'échanges a été élaborée avec le Friedrich-von-Alberti-Gymnasium, Hohe Strasse 30, 74177 Bad Friedrichshall, Baden Württemberg. Cette convention prévoit :

- **Echange alterné** : Pendant la première période d'échange, l'élève jurassien se déplace en Allemagne et suit les cours de l'école partenaire. Pendant la deuxième période de l'échange, c'est le partenaire allemand qui effectue un séjour à l'école de commerce.
- **Séjour** : L'élève trouve un logement chez les parents d'un élève de l'école partenaire sans que ce dernier ne prenne part à l'échange. Les responsables des échanges s'efforcent de fournir des adresses dans la mesure du possible. Un prix symbolique de 120 francs /80€ par semaine est fixé pour couvrir les frais de nourriture et logement.

B) Conditions

- Les échanges ou séjours sont ouverts aux élèves de 1^{re} et de 2^e année (qui ne suivent pas la voie longue). Leur durée est en principe d'un mois.
- L'élève qui effectue un échange ou un séjour dans l'école partenaire est dispensé(e) des épreuves et des notes pendant cette période.
- Pour effectuer un échange / séjour, l'élève doit remplir les conditions de promotion au premier semestre afin d'éviter de se trouver en situation d'échec en fin d'année (moyenne générale de 4,5 au moins).
- La fréquentation de l'école partenaire est obligatoire et gratuite.
- Les frais d'entretien (trajets, transport public, ...) sont, s'il y a lieu, à charge des parents.
- En principe, les élèves jurassiens se rendent en Allemagne dans la période comprise entre la semaine de relâche hivernale et les vacances de Pâques. Les élèves allemands se rendent en Suisse en mai/juin de la même année.
- Les écoles de commerce ne peuvent pas garantir un échange / séjour. Ces derniers n'auront lieu que dans la mesure où l'offre de l'école partenaire répond à notre demande.

L'école encourage vivement les élèves et leurs parents à profiter des possibilités offertes par la convention. Nous vous recommandons particulièrement la formule « échange ». Un échange est très avantageux financièrement et il permet d'être réalisé plus facilement car chacun y trouve son compte.

Des renseignements supplémentaires seront donnés aux élèves, en classe par le responsable des échanges de la Division, M. Roger Gruenblatt.

La direction